

## Chapitre 11

# LA DESCRIPTION DES ÉQUIPEMENTS ET DES INFRASTRUCTURES D'IMPORTANCE



## CHAPITRE 11

### LA DESCRIPTION DES ÉQUIPEMENTS ET DES INFRASTRUCTURES D'IMPORTANCE

Conformément au paragraphe 8 du premier alinéa de l'article 5 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le schéma d'aménagement de la MRC de Rimouski-Neigette comprend une section consacrée à la description des infrastructures et équipements existants et projetés sur le territoire. Les équipements et infrastructures dont il est question ici, sont ceux qui aux termes de la loi *intéressent les citoyens et contribuables de plus d'une municipalité ou qui sont mis en place par le gouvernement ou l'un de ses ministres ou mandataires, par un organisme public ou par une commission scolaire*. Précisons que les infrastructures et équipements en transport (routier, maritime, aérien et ferroviaire) ont déjà été décrits au chapitre 10.

#### 11.1 LES ÉQUIPEMENTS ET INFRASTRUCTURES EXISTANTS

Les équipements et infrastructures sur le territoire de la MRC de Rimouski-Neigette ont été regroupés selon le niveau du gouvernement (ou des mandataires) qui en assure la gestion. On retrouve aux plans 11.1 et 11.2, la localisation de ces infrastructures et équipements. De façon générale, on note dans le cas des équipements des gouvernements supérieurs que la majorité de ces derniers sont regroupés sur le territoire de la ville de Rimouski.

Le 1<sup>er</sup> janvier de l'an 2000, le *Centre d'appel d'urgence des régions de l'est du Québec* (CAUREQ, service d'appels d'urgence 911) a entrepris ses opérations. Les bureaux du CAUREQ sont situés dans l'aérogare de l'aéroport de Rimouski. Le territoire desservi par le CAUREQ comprend au total 99 municipalités réparties dans dix MRC du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie. Toutes les municipalités de la MRC de Rimouski-Neigette participent au financement du CAUREQ.

Outre ces équipements, il faut signaler l'implantation depuis 1997 de six centres d'accès communautaire à Internet (CACI)<sup>144</sup> sur le territoire de la MRC de Rimouski-Neigette. La mission des CACI vise principalement à familiariser la population à l'utilisation des nouvelles technologies de communication et encourager les entreprises à utiliser ce moyen de communication dans leurs activités commerciales courantes. Le démarrage des CACI a été financé par le gouvernement fédéral (Industrie Canada), alors que l'assistance technique était assurée par la Société d'aide au développement des collectivités (SADC). Les opérations des CACI doivent s'autofinancer trois ans après leur date de démarrage.

La salle de spectacle de Rimouski a été inaugurée en 2005. Cette salle est localisée au centre-ville, contiguë au Centre civique actuel, et possède une capacité de 900 places. Bien qu'aucune entente intermunicipale ne lie les autres municipalités pour le financement des opérations, il n'en demeure pas moins que cet équipement est d'intérêt régional. Cet équipement a nécessité un investissement total de 11 millions de dollars.

<sup>144</sup> Ces six centres sont implantés à Saint-Marcellin, Saint-Narcisse-de-Rimouski, Saint-Eugène-de-Ladrière, La Trinité-des-Monts et Rimouski.

**La description des équipements et des infrastructures d'importance****Tableau 11.1.1 : Équipements et infrastructures d'importance relevant des municipalités sur le territoire de la MRC de Rimouski-Neigette**

Tableau modifié, Règlements 4-18, 6-18 et 20-02

Type d'équipement	Municipalité <sup>a</sup>	Localisation	Code <sup>b</sup>
Édifice de la MRC	Rimouski (Toutes les municipalités)	23, rue de l'Évêché Ouest	A
Étangs aérés	Rimouski (district Rimouski-Est)	170, avenue Lebrun	B
Lieu d'enfouissement technique	Rimouski (Rimouski, St-Anaclet-de-Lessard, St Fabien et St-Valérien)	835, chemin Victor-Gauvin	C
Source d'approvisionnement en eau potable	St-Anaclet (St-Anaclet-de-Lessard, Rimouski)	Lac à l'Anguille 169, 4 Ouest (Rang)	D
		Lac Desrosiers 51, Rang 1 Neigette Est	E
		Barrage Neigette 38, Route du Fourneau à Chaux	F
Caserne de pompiers [55]	Esprit-Saint	222, rue Principale	G
Caserne de pompiers [60]	La Trinité-des-Monts	5, rue Centrale Sud	H
Caserne de pompiers [61]	St-Narcisse-de-Rimouski	43, rue Industrielle	I
Caserne de pompiers [65]	St-Anaclet-de-Lessard	20, rue de la Gare	J
Caserne de pompiers [64]	Rimouski (district de Pointe-au-Père)	620, boul. Ste-Anne	K
Caserne de pompiers [63]	Rimouski	11, St-Laurent Ouest	L
Caserne de pompiers [62]	Rimouski (district de Ste-Blandine)	3, rue du Collège	M
Caserne de pompiers [58]	Rimouski (district Le Bic)	149, rue de Sainte-Cécile-de-Bic	N
Caserne de pompiers [59]	St-Valérien	181, route Centrale	O
Caserne de pompiers [56]	St-Fabien	67, 1re Rue	P
Caserne de pompiers [57]	St-Eugène-de-Ladrière	159, rue Principale	Q
Centre d'appels 911 (CAUREQ)	Rimouski (toutes les municipalités)	400, Avenue Sirois	R
Colisée Financière Sun Life de Rimouski	Rimouski (Rimouski)	111, 2 <sup>e</sup> rue Ouest	S
Complexe sportif Guillaume Leblanc	Rimouski (Rimouski)	416, Avenue Rouleau	T
Bibliothèque Lisette Morin de Rimouski	Rimouski (Rimouski)	110, Rue de l'Évêché Est	U
Bibliothèque Pascal-Parent	Rimouski (districts de Ste-Blandine et de Mont-Lebel)	22, rue Lévesque	V
Salle de spectacles Desjardins-Telus	Rimouski (toutes les municipalités)	25, rue Saint-Germain Ouest	W
Aéroport	Rimouski (district de Rimouski-Est)	599, 3e rue Est	X
Marina de Rimouski-Est	Rimouski (district de Rimouski-Est)	1, Avenue du Havre	Y
Piste cyclable (Route verte)	St-Fabien, Rimouski	Tout le long du littoral	Plan 7.3.1

a Le nom de la première municipalité indique où se situe l'équipement ou l'infrastructure en question, alors que les noms mentionnés entre parenthèses sont ceux des municipalités qui bénéficient et participent au financement de ces différents services.

b Code d'identification sur les plans 11.1 et 11.2.

**La description des équipements et des infrastructures d'importance****Tableau 11.1.2 : Équipements et infrastructures d'importance relevant du gouvernement provincial ou de l'un de ses mandataires sur le territoire de la MRC de Rimouski-Neigette**

Tableau modifié, Règlements 1-11, 6-18 et 20-02

Équipement ou infrastructure	Ministère ou mandataire	Localisation	Code <sup>a</sup>
	Municipalité		
<b>Affaires municipales et Occupation du territoire</b>			
Bureau régional	Rimouski	337, rue Moreault	1
<b>Agriculture, Pêcheries et Alimentation</b>			
Bureau régional	Rimouski	350, boulevard Arthur-Buies	2
<b>Culture et communications</b>			
Bureau régional et Centre d'archives	Rimouski	337, rue Moreault	1
Conservatoire de musique	Rimouski	22, rue Ste-Marie	3
<b>Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques</b>			
Bureau régional	Rimouski	212, avenue Belzile	4
<b>Économie, de la Science et de l'Innovation</b>			
Direction territoriale du Bas-Saint-Laurent, de la Chaudière-Appalaches et de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	Rimouski	337, rue Moreault	1
<b>Énergie et Ressources naturelles</b>			
Bureau régional	Rimouski	92, 2e Rue Ouest	5
<b>Éducation et Enseignement supérieur</b>			
Université du Québec à Rimouski (UQAR)	Rimouski	300, rue des Ursulines	6
Cégep de Rimouski	Rimouski	60, rue de l'Évêché Ouest	7
Siège social - Commission scolaire des Phares	Rimouski	435, avenue Rouleau	8
<b>Forêts, Faune et Parcs</b>			
Bureau régional	Rimouski	92, 2e Rue Ouest	5
<b>Justice</b>			
Palais de justice	Rimouski	183, de la Cathédrale	11
<b>Santé et Services sociaux</b>			
Direction régionale de la Santé publique	Rimouski	288, rue Pierre Saindon	12
Centre administratif du CISSS - BSL	Rimouski	355, Boulevard St Germain	13
Centre hospitalier régional de Rimouski (et chambre hyperbare de l'Institut maritime);	Rimouski	150, rue Rouleau (53, rue St-Germain Ouest)	14
Centre local des services communautaires de l'estuaire (CLSC)	Rimouski	165, rue des Gouverneurs	15
Centre d'hébergement et de soins longue durée (CHSLD)	Rimouski	645, rue St-Germain	16

**La description des équipements et des infrastructures d'importance**

Équipement ou infrastructure	Ministère ou mandataire	Localisation	Code <sup>a</sup>
	Municipalité		
<b>Sécurité publique</b>			
Bureau régional	Rimouski	70 Rue Saint-Germain E	17
Centre de détention	Rimouski	200, rue des Négociants	18
Sûreté du Québec	Rimouski	393, rue Vanier	19
<b>Transports, Mobilité durable et Électrification des transports</b>			
Bureau régional	Rimouski	92, 2e Rue Ouest	5
Halte routière	Rimouski	Route 132	20
Port de Rimouski	Rimouski (district de Rimouski-Est)	0, Avenue du Havre	30
<b>Hydro-Québec</b>			
Siège régional	Rimouski	389, rue Vanier	21
Centre administratif du Bas-St-Laurent	Rimouski	355, boul. St-Germain	21
Poste de Rimouski, (315-230-69 kV)	Rimouski (District de Ste-Odile-sur-Rimouski)	sur le chemin Beauséjour	22
Poste Jules A. Brillant (230-25 kV)	Rimouski	490, 2e rue Est	23
Poste Ste-Odile-sur-Rimouski (69-25 kV)	Rimouski	Intersection de la route 232 et de l'autoroute 20	24
Poste du Bic (69-25 kV)	Rimouski (district Le Bic)	0, Avenue de Saint-Valérien	25
Tour télécommunication Pic Champlain T-SA1	Saint-Fabien	1, Pic Champlain / Parc du Bic	26
Tour télécommunication Rimouski T-SA1	Rimouski	0, Chemin Beauséjour / près Poste de Rimouski	27
Tour télécommunication Rimouski CAS-SA1	Rimouski	389, rue Vanier	28
Lignes de transport d'énergie	Rimouski, Saint-Valérien, Saint-Fabien, Saint-Eugène-de-Ladrière, Saint-Anaclet-de-Lessard, Saint-Marcellin	lignes à 315 kV (63 km) lignes à 230 kV (117 km) lignes à 69 kV (35 km) lignes à 230 kV (63 km)	Plan 8.2
<b>Commission scolaire</b>			
École polyvalente Paul-Hubert	Rimouski	250 boul. Arthur-Buies Ouest	9
Centre de formation Rimouski-Neigette	Rimouski	424, rue Ross	10
<b>Société immobilière du Québec</b>			
Bureau régional	Rimouski	337, rue Moreault	1

a Code d'identification sur les plans 11.1 et 11.2.

**La description des équipements et des infrastructures d'importance****Tableau 11.1.3 : Équipements et infrastructures d'importance relevant du gouvernement fédéral ou l'un de ses mandataires sur le territoire de la MRC de Rimouski-Neigette**

Équipement ou infrastructure	Ministère ou mandataire	Localisation	Code <sup>a</sup>
	Municipalité		
<b>Environnement Canada (Parcs Canada)</b>			
Site historique (phare)	Rimouski (district de Pointe-au-Père)	Ave. Père-Nouvel	29
<b>Service Canada</b>			
Centre de services	Rimouski	287, rue Pierre-Saindon	31
<b>Agence du revenu du Canada</b>			
Bureau des services fiscaux de l'Est-du-Québec	Rimouski	180, avenue de la Cathédrale	32

a Code d'identification sur le plan 11.2

Tableau modifié, Règlement 6-18

## 11.2 LA DESCRIPTION DES ÉQUIPEMENTS ET DES INFRASTRUCTURES PROJETÉS<sup>145</sup>

Quant aux équipements et infrastructures à mettre en place, il y en a deux qui relèvent des municipalités, c'est-à-dire la salle de spectacle à Rimouski ainsi que le centre de récupération des matières résiduelles.

Le centre de récupération des matières résiduelles, l'écocentre, devra faire l'objet d'une entente intermunicipale et toutes les municipalités y participeront, un consensus a d'ailleurs été obtenu à cet égard au sein du conseil des maires. Le site du projet n'est pas encore connu, mais il serait préférablement situé à proximité du lieu d'enfouissement sanitaire de Rimouski, respectant ainsi les intentions d'aménagement en vertu desquelles les équipements majeurs doivent prioritairement être localisés sur le territoire de la ville de Rimouski. L'étude de faisabilité qui a été déposée dans le cadre de la réalisation de ce projet, fait mention d'un investissement de l'ordre de 1,7 million de dollars pour la réalisation de cet équipement.

Par ailleurs, la MRC envisage la possibilité de s'impliquer dans la production d'énergie renouvelable en devenant partenaire dans la réalisation d'un parc éolien de grande envergure. En janvier 2006, une tour de mesure de vents appartenant à la MRC a été érigée sur un site à Saint-Eugène-de-Ladrière afin de bien connaître le potentiel éolien du secteur. Avec cette étude de vent, la MRC approchera des partenaires en vue de produire une soumission dans le cadre du second appel d'offres de 2000 mégawatts lancé par Hydro-Québec en 2005. Le futur parc éolien pourrait contenir entre 50 et 75 éoliennes pour une capacité d'environ 100 mégawatts. Il s'agit d'un projet régional important qui permettra le partage de revenus récurrents pour l'ensemble des municipalités de la MRC.

<sup>145</sup> La présente section du schéma d'aménagement est présentée à titre du document indiquant les coûts approximatifs des divers équipements et infrastructures à mettre en place dans le cadre du schéma d'aménagement révisé.

**La description des équipements et des infrastructures d'importance**

Consciente des diverses préoccupations des citoyens à l'égard des impacts du déploiement des éoliennes sur le territoire, la MRC a adopté en avril 2006, un règlement de contrôle intérimaire régissant l'implantation d'éoliennes. Les normes édictées ont fait l'objet d'une consultation publique avant d'être intégrées au schéma d'aménagement révisé (voir chapitre 8, section 8.2.2 et au document complémentaire la section 12.19).

La MRC prévoit également la réalisation de deux nouvelles infrastructures, soit le prolongement de l'autoroute 20 en direction ouest jusqu'à Cacouna et le prolongement de la Route verte entre le district Le Bic et Rimouski, ainsi qu'entre le district Le Bic et la MRC des Basques.

Le tracé approximatif est illustré au plan 10.2 du chapitre portant sur les transports. Le maître d'œuvre de ce projet est bien sûr, le ministère des Transports du Québec. Aucun échéancier précis n'a été avancé cependant, le conseil des maires de la MRC de Rimouski-Neigette tient ici à réitérer sa demande, à savoir que le gouvernement procède le plus rapidement possible à la réalisation de ces travaux, car un tel lien autoroutier entre Rimouski et les grands marchés favoriserait grandement l'économie régionale.

Pour ce qui est de la Route verte, l'Association Rimouski Ville-Cyclable, responsable de la réalisation de cette infrastructure, a déjà amassé un montant de 100 000 \$ en 2004 pour le financement du prolongement de la piste vers le district Le Bic. Quatre tracés sont à l'étude et les coûts varient de 850 000 \$ à 2,9 millions \$. Le choix du tracé final n'est pas encore connu.

Enfin, mentionnons à ce chapitre qu'Hydro-Québec construira une nouvelle ligne de transport d'énergie à 230 kV afin d'intégrer à son réseau la production des futurs parcs éoliens implantés en Gaspésie. Cette ligne de 60 kilomètres reliera directement le poste de répartition localisé sur le chemin Beauséjour à Rimouski (district de Ste-Odile-sur-Rimouski) à celui de Les Boules<sup>146</sup>. La localisation exacte de ce nouvel équipement n'est pas encore connue. Toutefois, il devrait être implanté à l'intérieur d'un corridor d'environ 5 kilomètres au sud des lignes de transport existantes. Il s'agit de travaux estimés à 450 millions \$. La ligne sera opérationnelle en 2008.

Mentionnons par ailleurs que depuis l'entrée en vigueur du premier schéma d'aménagement en 1988, trois équipements majeurs ont été agrandis, soit :

- l'agrandissement du Centre hospitalier régional de Rimouski (CHRR) entre 1993 et 1996, au coût de 40 millions de dollars; en 2002, le Centre a investi quelque 6 millions de dollars dans l'agrandissement du service de radio-oncologie;
- l'agrandissement de l'Université du Québec à Rimouski (UQAR) entre 1994 et 1996, au coût de 12 millions de dollars;
- et enfin l'agrandissement du Centre d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD Rimouski-Neigette), a nécessité un investissement de l'ordre de 11 millions de dollars.

---

<sup>146</sup> Source : Hydro-Québec TransÉnergie, bulletin d'information n 1, juin 2005

**La description des équipements et des infrastructures d'importance**

### **11.3 LES INTENTIONS D'AMÉNAGEMENT**

Les intentions d'aménagement à l'égard des infrastructures et équipements publics sur le territoire de la MRC de Rimouski-Neigette consistent à favoriser prioritairement leur implantation à proximité du principal noyau urbain qu'est Rimouski. En ce qui concerne le développement de la filière éolienne, les intentions d'aménagement visent à encadrer l'implantation de ces structures et à tirer le maximum de retombées économiques pour l'ensemble des municipalités de la MRC.

Par ailleurs, l'implantation de nouveaux équipements d'Hydro-Québec devrait prendre en compte les critères d'aménagement suivants :

- utiliser prioritairement les corridors déjà empruntés par les lignes de transport d'énergie, les sites où sont localisés les postes de transformation et les espaces où l'impact sur le milieu sera minime;
- favoriser autant que possible l'implantation des infrastructures électriques et de télécommunication à l'extérieur des milieux suivants:
  - les territoires d'intérêt esthétique, patrimonial, écologique et historique identifiés au schéma d'aménagement révisé;
  - les points de vue panoramiques le long des routes 132 et 232;
  - les aires d'affectations récréatives identifiées au schéma d'aménagement révisé;
- minimiser les impacts des équipements d'utilité publique sur la santé publique.

SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ  
**Le document complémentaire**

Plan 12.21.5

